



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2016

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

Compte rendu analytique de la 695^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 octobre 2016, à 10 heures

Président(e) : M^{me} Mc Carney (Vice-Présidente) (Canada)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.16-17449 (F) 101016 111016



* 1 6 1 7 4 4 9 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 30.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Essien** (Nigéria) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par M. Digna au nom du Groupe des États d'Afrique. Elle salue les résultats du récent sommet convoqué à New York, ainsi que la déclaration qui a été adoptée à l'issue de celui-ci. Le Gouvernement nigérian s'est efforcé, au fil des années, de freiner la création de camps de réfugiés et de déplacés dans le pays, préférant mettre l'accent sur l'intégration des demandeurs d'asile. D'ailleurs, le Nigéria collabore actuellement avec le HCR en vue d'offrir aux réfugiés vivant sur son territoire depuis au moins huit ans la possibilité d'acquérir la citoyenneté nigériane. M^{me} Essien en profite pour remercier le HCR de son action en faveur des réfugiés nigériens de retour dans le pays et des déplacés touchés par les attaques de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, et se félicite que le HCR ait annoncé récemment son intention de renforcer son action humanitaire dans cette région.
2. **M. Utoni** (Namibie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par M. Digna au nom du Groupe des États d'Afrique. Il a le plaisir d'annoncer que depuis la dernière réunion du Comité exécutif, en 2015, la Namibie a, avec l'aide du HCR, divisé par deux le nombre de ses réfugiés et requérants d'asile, ce qui a abouti à la fermeture du Bureau du HCR en Namibie en décembre 2015. Le pays continuera cependant d'accueillir des réfugiés et des requérants d'asile, tout en s'attachant à promouvoir les trois solutions durables, dans l'objectif qu'il s'est fixé de « se tenir aux côtés des réfugiés ».
3. **M. Marrone de Castro Sampaio** (Brésil) dit que le Brésil ne se cantonne pas à admettre des réfugiés sur son territoire, mais qu'il veille également à ce qu'ils soient pleinement intégrés au sein de la société et puissent y reconstruire leur vie s'ils le souhaitent. À cet égard, il souligne que chaque réfugié ayant déposé une demande d'asile dans le pays bénéficie immédiatement du droit d'y travailler, d'y étudier et de bénéficier de soins médicaux. Le Brésil a renforcé ses partenariats avec les organisations de la société civile portant secours aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. En outre, il n'oublie pas ses engagements en faveur de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et va s'efforcer de mettre en œuvre à ce titre son plan d'action adopté en 2014. Celui-ci porte notamment sur la question des déplacés en provenance du triangle nord de l'Amérique centrale, que le Brésil va commencer à accueillir dans le cadre d'un programme de réinstallation.
4. **M^{me} del Carmen Magarin de Esperanza** (Observatrice d'El Salvador) dit que son pays, en tant que pays d'origine, œuvre en faveur des réfugiés et des migrants au moyen de son programme d'insertion des personnes rapatriées. Ce dernier a permis à de nombreuses initiatives de voir le jour, notamment dans le domaine de l'emploi ou de l'enseignement supérieur. Dans le cadre de ce programme, les questions de la réinsertion, de la santé et de la sécurité sont également abordées et des mesures sont adoptées en vue d'offrir une aide psychosociale aux rapatriés.
5. **M. Irungu** (Kenya) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par M. Digna au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Kenya accueille actuellement plus de 400 000 réfugiés en provenance de la Somalie, du Soudan du Sud et d'autres pays de la région. Accueillir un tel nombre de personnes n'a fait qu'aggraver la situation déjà critique dans les zones où se situent les camps de réfugiés. Plus préoccupante encore est la perte du caractère humanitaire du camp de Dadaab, où les terroristes se sont implantés pour y mener leurs activités, faisant peser une grave menace sur la sécurité nationale du pays. Le Kenya, qui accueille des réfugiés somaliens depuis plus de deux décennies, s'est toujours employé à maintenir la question de leur sort à l'ordre du jour et à encourager la communauté internationale à trouver des solutions durables. Lors de la Conférence pour les annonces de contributions, qui s'est tenue à Bruxelles en octobre dernier (dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens), les participants ont affiché leur volonté de prendre

cette question à bras le corps, mais les engagements en matière de contributions financières sont restés en deçà des attentes. Le Kenya prie instamment ses partenaires d'honorer leurs engagements en faveur des réfugiés somaliens et pour le développement en Somalie. Le Gouvernement kenyan, qui a dû fermer le camp de Dadaab, procède au rapatriement des réfugiés somaliens qui s'y trouvent en étroite collaboration avec le HCR, dans le cadre de l'accord tripartite signé en 2013. Il sera veillé à ce que ce rapatriement se déroule dans le respect de la dignité humaine et des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le Kenya a alloué 10 millions de dollars à l'appui au retour volontaire de plus de 400 000 réfugiés somaliens dans leur pays et souhaite préciser qu'au cours de ces trois derniers mois seulement, 13 604 réfugiés somaliens ont pu être rapatriés. Il encourage vivement la communauté internationale à contribuer à ces efforts et à offrir aux Somaliens de retour dans leur pays des conditions de vie dignes et la possibilité de contribuer au développement de la Somalie.

6. **M. Manicom** (Canada) dit que, depuis le début de l'année 2016, le soutien financier du Canada au HCR s'est élevé à 157 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 84 % par rapport à 2015. Il rappelle que le Canada compte fournir un financement institutionnel pluriannuel de 37,8 millions de dollars à l'appui de l'intervention mondiale du HCR, en plus d'augmenter son aide humanitaire globale de 10 % par rapport à 2015. Il précise en outre que les programmes de réinstallation du Canada à l'intention des réfugiés auront permis de tripler le nombre de réfugiés accueillis en 2016, qui passera à 44 800.

7. **M. Alemi Balkhi** (Afghanistan) dit que le Gouvernement afghan s'efforce de faciliter le retour des Afghans réfugiés ou demandeurs d'asile à l'étranger. À la fin de l'année 2015, le Gouvernement a adopté une stratégie pour le retour volontaire et la réinsertion qui élève les droits, les problèmes et les besoins des rapatriés au rang de priorité. Il a en outre mis au point de vastes plans d'action pour le retour des réfugiés. En 2015, 475 000 réfugiés afghans sont volontairement retournés en Afghanistan, alors que le Gouvernement n'avait prévu le retour que de 200 000 personnes. Toutefois, à cause de l'intensification des conflits, le nombre de déplacés internes en Afghanistan s'élève actuellement à plus d'un million, et 250 000 personnes ont dû fuir les zones tribales. Le Gouvernement afghan n'est pas en mesure de régler seul le problème des déplacés et prie donc les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires de lui apporter davantage de soutien. L'Afghanistan est d'avis que pour faire face à la crise migratoire, les États devraient prendre des mesures provisoires qui consisteraient notamment à garantir à tous les demandeurs d'asile une procédure régulière et accélérée, à créer un conseil commun de gestion des migrations qui serait composé des pays d'origine et des pays de destination, à créer des emplois dans les pays d'origine afin que les populations n'aient pas à émigrer et à combattre la traite des personnes et le trafic des migrants.

8. **M. Masujima** (Japon) dit que, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Gouvernement japonais s'est engagé à mettre en œuvre, pour un coût d'environ six milliards de dollars, un programme d'assistance d'une durée de trois ans au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En outre, à l'occasion du Sommet du G7, qui s'est tenu en mai 2016 à Ise-Shima (Japon), le Japon a mis au point la Déclaration d'Ise-Shima des dirigeants du G7, qui met l'accent sur l'importance à moyen et à long termes des efforts de prise en charge des réfugiés et des migrants. Le Japon a également pris part au Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants et au Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, et a annoncé qu'il mettrait en œuvre, de 2016 à 2018, un programme d'assistance d'un coût d'environ 2,8 milliards de dollars en faveur des réfugiés, des migrants et des communautés hôtes. Il s'est aussi engagé à mettre en œuvre un programme de développement des ressources humaines, y compris par l'éducation, en faveur d'un million de personnes touchées par les conflits, à créer une équipe de bénévoles chargée de venir en aide aux réfugiés syriens et à accueillir des étudiants syriens avec leur famille. Pendant le Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Japon et le HCR ont organisé une

réunion parallèle sur le thème du renforcement du lien entre l'action humanitaire et l'aide au développement, à l'occasion de laquelle le Japon a présenté des modèles de projets. À cet égard, le Japon mène actuellement, en collaboration avec le HCR, un projet relatif à l'électricité dans le camp de Zaatari, afin de garantir l'approvisionnement du camp en électricité et de former les réfugiés qui y vivent.

9. S'agissant de sa contribution pour l'année 2016, le Japon a versé à ce jour quelque 160 millions de dollars au HCR.

10. **M^{me} Londoño Soto** (Colombie) dit que la Colombie estime que le pacte mondial sur les réfugiés devrait être élaboré dans le cadre d'un processus ouvert, à partir des données d'expérience recueillies dans différents contextes régionaux et nationaux. La Colombie salue l'initiative conjointe du HCR et d'autres organismes des Nations Unies visant à revoir les politiques applicables à l'échelle mondiale aux déplacés internes, dont le nombre s'élève à plus de 40 millions. Elle a recensé plus de 8 millions de victimes du conflit armé interne, dont 6,9 millions ont dû fuir leur foyer. Depuis l'adoption, en 2011, de la loi sur les victimes, le Gouvernement a commencé à œuvrer en faveur de l'insertion sociale des déplacés internes. Il s'efforce notamment de trouver des solutions durables pour garantir aux déplacés une situation socioéconomique stable et le respect de leurs droits fondamentaux. Ces mesures ont pu être prises parce que la Colombie a fait de la question des déplacés internes une priorité de son plan national de développement. À ce jour, le Gouvernement a accordé une réparation à 600 000 victimes.

11. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par le Canada, le Japon, le Nigéria, le Kenya, la Namibie, l'Afghanistan, le Brésil, El Salvador et la Colombie, et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il s'attend à ce que le Canada, qui est devenu un pays de réinstallation majeur pour les réfugiés, et le Japon jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Déclaration de New-York et du Cadre d'action global pour les réfugiés.

12. **M. Vera Urairat** (Thaïlande) dit que l'actuelle crise mondiale appelle une réponse mondiale conforme au principe du partage équitable des charges entre les pays. La communauté internationale doit apporter un plus grand soutien, notamment financier, aux pays hôtes, qui, pour 85 % d'entre eux, sont des pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, il faut aider les pays hôtes et les pays d'origine à se développer et à mettre un terme à la violence et à la discrimination, qui sont les principales causes d'émigration. De plus, il est nécessaire que les pays d'origine, de transit et de destination accroissent leur coordination, afin de pouvoir mieux anticiper les flux migratoires et d'apporter de meilleures réponses face aux situations d'urgence.

13. La Thaïlande salue la contribution du HCR, des ONG, des pays donateurs et des autres partenaires aux efforts qu'elle déploie pour les 103 000 personnes déplacées originaires du Myanmar qui se trouvent encore dans les neuf centres d'accueil temporaires situés le long de la frontière. Elle collabore étroitement avec le Myanmar pour faciliter le retour volontaire de ces déplacés dans des conditions de sécurité et de dignité, et prie le HCR de soutenir cette initiative bilatérale. Elle continue par ailleurs de promouvoir l'aide au développement parallèlement à l'action humanitaire, notamment en collaborant avec le Myanmar afin de permettre aux rapatriés de jouir de leurs droits et de vivre dans leur pays d'origine.

14. **M. Muharemi** (Croatie) dit que la Croatie souscrit à la déclaration de l'Union européenne (UE). Pour faire face à la crise migratoire, les pays doivent agir sur le plan interne, en renforçant la résistance de la société et des institutions, ainsi que sur le plan externe, en mettant en œuvre des politiques d'admission et de retour et en prévenant les décès de migrants qui entreprennent des voyages dangereux. Forte de son expérience des conflits et de la compassion et de la solidarité de son peuple, la Croatie a consacré

20 millions d'euros à l'aide aux migrants. Elle collabore aussi avec le HCR pour venir en aide aux déplacés de la région, dans le cadre du programme régional de logement, dont le dernier projet devrait être approuvé à la fin de l'année 2017. Dans le cadre de la stratégie de solutions durables, le HCR a recommandé de mener à bien la procédure de cessation du statut de réfugié pour les réfugiés originaires de la Croatie au plus tard en 2017, ce qui témoigne des progrès accomplis pour les réfugiés dans la région.

15. La Croatie accueille avec satisfaction le troisième rapport intérimaire sur la mise en œuvre du processus de solutions durables en faveur des réfugiés croates déplacés pendant le conflit de 1991-1995, qui reconnaît les efforts qu'elle a déployés dans ce domaine.

16. **M. Júnior** (Mozambique) dit que le Mozambique souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Mozambique considère que si les pays veulent pouvoir faire face à des déplacements massifs de populations, ils doivent redoubler d'efforts pour faciliter la mobilité de façon ordonnée, sûre et responsable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Le Mozambique note avec satisfaction qu'en 2016, 9 % du budget du HCR, soit 310 millions de dollars, auront été collectés auprès du secteur privé, contre 22 millions de dollars en 2006. Il encourage les pays donateurs à verser des contributions non affectées, afin de laisser au HCR une certaine marge de manœuvre dans l'affectation des ressources aux différentes opérations régionales.

18. **M. Ma Zhaoxu** (Chine) dit que les pays qui accueillent des réfugiés et qui appliquent le principe de non-refoulement doivent bénéficier d'un soutien financier. Pour sa part, la Chine consacre 685 millions de yuans à l'aide humanitaire destinée à la Syrie et aux pays du Moyen-Orient, et elle s'acquitte de l'engagement pris par son Président au Sommet du G20 à Antalya de verser 100 millions de dollars des États-Unis aux pays et organisations internationales qui fournissent une aide humanitaire aux réfugiés. Lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à l'occasion de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Premier Ministre chinois a promis de verser 300 millions de dollars à un fonds conjoint de la Chine et de l'ONU pour la paix et le développement, afin de contribuer à l'aide aux réfugiés dans les pays en développement. La Chine va également examiner les possibilités de coopération tripartite avec les organisations internationales sur les questions relatives aux réfugiés. Elle s'engage en outre à renforcer sa coopération avec le HCR pour promouvoir la protection internationale des réfugiés.

19. **M^{me} Geleva** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE). Elle rappelle que ce pays se trouve sur la « route des Balkans » et que plus de 700 000 migrants et réfugiés ont franchi ses frontières en 2015. Entre le 1^{er} janvier et le 18 mars 2016, date de la Déclaration UE-Turquie, 90 000 migrants et réfugiés avaient traversé le territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine. À l'heure actuelle, 214 migrants et demandeurs d'asile séjournent dans les deux centres de transit et de secours du pays. Les autorités nationales gèrent la crise des migrants de manière responsable et professionnelle, dans le respect des normes européennes et internationales. Des programmes éducatifs sont mis en place pour les enfants réfugiés et une nouvelle stratégie d'intégration pour les réfugiés et les étrangers est en cours d'élaboration. La surveillance des frontières est organisée en coopération avec les pays et organisations partenaires. Les tentatives de franchissement illégal des frontières ont augmenté depuis la fermeture de la route des Balkans occidentaux ; entre janvier et août 2016, 33 000 tentatives de franchissement illégal de la frontière avec la Grèce ont été enregistrées. En outre, 94 affaires de trafic de migrants ont été traitées pendant la même période, qui ont abouti à 71 inculpations.

20. **M. Hassan** (Tchad) dit que son pays déploie des efforts considérables pour trouver des solutions aux problèmes générés par la présence sur son territoire de plus de

750 000 réfugiés et demandeurs d'asile, auxquels s'ajoutent les personnes déplacées et les rapatriés. Le Tchad demande un accroissement de l'aide internationale afin d'améliorer la situation de ces populations touchées par l'une des crises humanitaires les plus négligées dans le monde, y compris sur le plan financier. Des documents d'identité et de séjour seront délivrés aux personnes déplacées et aux rapatriés afin d'éviter les cas d'apatridie. Un plan d'intervention humanitaire global a en outre été élaboré par le Gouvernement à l'intention des Tchadiens rentrés de République centrafricaine, du Nigéria et de la Libye. Toutefois, ce plan ne peut être appliqué faute de ressources suffisantes, ce qui risque de provoquer une nouvelle catastrophe humanitaire.

21. **M. Daerr** (Allemagne) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Il rappelle que l'Allemagne est le troisième donateur du HCR en importance et qu'elle a encore augmenté sa contribution cette année. L'Allemagne a fourni accueil et protection à plus d'un million de réfugiés pour la seule année 2015, dans le cadre de plusieurs filières d'admission. Elle estime que l'on ne pourra résoudre les problèmes liés aux déplacements que de manière concertée, dans un esprit de responsabilité et de solidarité. À ce titre, elle se félicite des engagements pris à New York et participe activement au suivi des deux sommets. L'Allemagne est également préoccupée par l'augmentation du nombre de déplacements forcés en raison des catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques. En effet, le nombre de personnes déplacées pour ces motifs a doublé au cours des vingt dernières années. Consciente de la nécessité de prendre des mesures concrètes, l'Allemagne préside avec le Bangladesh une plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, qui s'inspire des travaux menés dans le cadre de l'Initiative Nansen.

22. **M^{me} Aoun** (Liban) dit que le Liban est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa population et à sa superficie et que, bien que non partie à la Convention de 1951, il en applique les principes, et notamment le principe de non-refoulement. Le Liban a connu un afflux de réfugiés tout au long de son histoire, mais les conséquences de la crise syrienne le frappent de plein fouet et risquent de mettre en péril sa stabilité et ses plans de développement si le conflit se poursuit. Le Liban n'a jamais fermé ses frontières et mérite que ses efforts soient reconnus. Il a besoin d'une aide accrue de la communauté internationale pour continuer à mener sa politique fondée sur le respect des principes humanitaires, répondre aux besoins des communautés accueillant les migrants et mettre en place les conditions qui permettront aux Syriens de rentrer chez eux.

23. Seuls cinq pays, dont le PNB cumulé représente 2 % du produit mondial, abritent près de la moitié des réfugiés du monde. Il est nécessaire d'œuvrer ensemble pour partager les responsabilités, et c'est la capacité de chaque pays, et non sa proximité avec la zone de conflit, qui doit constituer le principal critère d'attribution des groupes de réfugiés.

24. Le Liban apprécie les initiatives visant à établir un lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement des sociétés hôtes. Il est déterminé à poursuivre sa coopération avec le Haut-Commissariat et avec les autres institutions humanitaires et de développement pour garantir les meilleures conditions d'accueil aux réfugiés syriens et leur assurer un retour dans leur pays d'origine. Par ailleurs, le Liban rappelle sa détermination à participer aux consultations sur le pacte mondial, dans la mesure où sa spécificité est reconnue.

25. **M. Konaté** (Observateur du Mali) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Mali subit les conséquences d'une crise humanitaire et sécuritaire grave, qui a entraîné des déplacements massifs de populations à l'intérieur du pays et vers les pays voisins. Le Président de la République du Mali considère la question du retour des réfugiés comme une priorité nationale et mène à ce titre des campagnes d'information et de sensibilisation dans les pays voisins en vue de faciliter le processus de retour et réparer le tissu économique et social endommagé par la crise. À cet égard, des accords tripartites ont été signés et plus de 56 000 retours avaient été

enregistrés fin août, ce qui représente 30 % des personnes ayant fui le pays. Un programme humanitaire a été mis en place avec l'aide du HCR, du Programme alimentaire mondial, de l'UNICEF, de l'Organisation internationale pour les migrations et de la Banque mondiale afin de faciliter et d'accélérer la réinsertion des réfugiés. Dans les lieux d'accueil, les bénéficiaires du programme ont accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à des services d'économie sociale. Le Mali remercie tous ses partenaires techniques et financiers et demande une aide renforcée pour continuer à mener le programme de retour afin que tous les Maliens réfugiés à l'étranger puissent rentrer dans leur pays.

26. **M. Tcharié** (Togo) dit que le Togo souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Il indique que les députés togolais ont adopté, le 3 mars 2016, une nouvelle loi portant statut de réfugié, conforme aux normes internationales en matière d'accueil et de protection des demandeurs d'asile. Le Togo accueille actuellement 13 082 réfugiés de 18 nationalités, qui vivent dignement et de manière indépendante. Les enfants de réfugiés ont accès à un enseignement primaire gratuit et les frais de scolarité dans le supérieur sont les mêmes pour tous, quelle que soit la nationalité de l'étudiant. Les réfugiés ont accès aux services d'état civil et de placement en emploi au même titre que les Togolais. Grâce à l'action du HCR et de l'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF), les réfugiés bénéficient gratuitement des soins médicaux et des vaccins.

27. **M. Alhadhrawi** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit que l'Arabie saoudite apporte une aide humanitaire importante aux réfugiés et aux déplacés, dans le respect des principes de l'action humanitaire. Ces cinq dernières années, elle a accueilli des réfugiés syriens et un demi-million de yéménites auxquels elle a accordé une résidence légale et l'accès au marché du travail, ainsi qu'aux services de santé et à l'éducation. En 2015 et 2016, elle leur a fourni une aide d'un montant de 1,73 milliard de dollars. Par ailleurs, elle a contribué à l'aide aux réfugiés à hauteur de 418 millions de dollars, dont 173 millions versés au HCR, 60 millions à l'OIM et 185 millions à d'autres organisations des Nations Unies, et s'est récemment engagée, à New York, à allouer 75 millions de dollars à la question des réfugiés. Elle a créé le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, chargé de renforcer et de coordonner les capacités nationales en la matière, pour une humanité sans frontières. Les pays donateurs et les pays d'accueil doivent nouer les partenariats nécessaires pour trouver des solutions concrètes aux problèmes que les réfugiés et les déplacés rencontrent. L'Arabie saoudite invite les organisations des Nations Unies à élaborer des mécanismes d'accompagnement de la mise en œuvre des projets humanitaires.

28. **M. Sirleaf** (Observateur du Libéria) dit que le Libéria souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Libéria accueille à l'heure actuelle quelque 20 000 réfugiés ivoiriens, nombre qui devrait diminuer avec la reprise du processus de rapatriement volontaire. Bien que ses forces de sécurité assurent entièrement la sécurité du pays depuis le 1^{er} juillet 2016, il a besoin d'un soutien technique et financier pour mener à bien diverses mesures lui permettant de mieux accueillir et protéger les réfugiés. Il invite le HCR à apporter notamment son soutien à la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), à l'élaboration d'une base de données nationale visant à améliorer la protection et à l'octroi aux réfugiés de documents de voyage lisibles à la machine.

29. **M^{me} Ghandi-Andrews** (Observatrice de Trinité-et-Tobago) dit que la Trinité-et-Tobago a adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole y relatif en 2000 et qu'elle a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant. Dépourvue de législation sur les réfugiés, la Trinité-et-Tobago accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asile de la

région, après le Belize, nombre qui est passé de 43 en 2013 à 300 en septembre 2016. En juin 2014, le pays s'est doté d'une politique sur les réfugiés et les demandeurs d'asile qui lui permettra progressivement d'assumer la totalité du processus de détermination du statut de réfugié.

30. **M. Staur** (Danemark) dit que le Danemark souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souligne que les réunions internationales tenues depuis le début de l'année ont fait du déplacement l'un des défis majeurs du monde actuel. Le Danemark offre son soutien au HCR dans le cadre de l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, qui devra inclure de nouveaux partenariats dépassant les acteurs humanitaires et inscrire les réfugiés dans les programmes de développement. Il salue le partenariat noué entre le HCR et la Banque mondiale, qui a rejoint le conseil d'administration de l'Alliance pour les solutions.

31. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il remercie particulièrement l'Allemagne pour son rôle mobilisateur et pour sa générosité. Il salue le rôle des pays qui se trouvent sur la route des Balkans et les assure que le HCR poursuivra le dialogue avec eux afin de régler les problèmes qui demeurent. Il remercie l'Arabie saoudite pour sa contribution, le Liban pour son hospitalité et la Thaïlande pour sa générosité. Répondant au Togo, au Mozambique, au Tchad, au Mali et au Libéria, il insiste sur l'importance d'allouer des ressources au développement dans les situations d'urgence, dans les situations de réfugiés prolongées et dans le cadre du retour des réfugiés.

La séance est levée à 13 h 15.